

## Programme Formation La Non-Discrimination Dans l'Accès au Logement V1-2403

La discrimination dans l'immobilier se manifeste lorsque des individus ou des groupes sont traités injustement. Il est primordial que les professionnels de l'immobilier agissent avec intégrité et honnêteté.

### Public

Tous professionnels de l'immobilier

### Compétences pré requises

Aucune

### Délais et modalités d'Accès

L'accès a nos formations peut être initié par le chef d'entreprise, l'employeur pour un salarié, à l'initiative d'un salarié, par un particulier.

La demande d'inscription à la formation devra se faire un mois avant le début de la prestation

### Accessibilité public en situation de handicap

Prise en compte de chaque demande afin de tout mettre en œuvre pour favoriser l'accessibilité des prestations de formation aux personnes en situation de handicap. Sur simple demande, une étude de faisabilité sera réalisée, avec le concours si besoin de l'AGEFIPH.

Référent handicap : Céline WOURM Tél: +33 (0)7 67 19 58 16 - cwourm@hotmail.fr

### Objectifs

Evolution :

Etre conscient des inégalités et des discriminations à l'accès au logement, ne pas être responsable d'un acte répréhensible par la loi, et non conforme à la déontologie d'un agent immobilier.

Pédagogiques :

Maitriser la législation en vigueur

Etre capable d'adapter sa pratique professionnelle à ces dispositions

A la fin de la formation, vous saurez :

Définir ce qu'est une discrimination notamment dans l'accès au logement

Identifier les situations potentiellement discriminatoires et adapter vos pratiques professionnelles

## **Plan de formation : Progression Pédagogique**

Jour 1, Durée 2h	<ul style="list-style-type: none"><li>• L'obligation de formation à la non-discrimination des professionnels de l'immobilier</li><li>• Qu'est-ce qu'une discrimination ?</li><li>• En quoi consiste la non-discrimination à l'accès au logement</li><li>• La preuve de la discrimination</li><li>• Quelles sanctions pour l'auteur de la discrimination ?</li></ul>
------------------	---

### **Modalités pédagogiques**

Formation en face à face pédagogique en présentiel réel dans vos locaux  
Support numérique et exercices du cours pour chaque stagiaire  
Théorie et exercices pratiques sur la Non-discrimination dans l'Accès au Logement  
Formateur expert  
Méthodologie active

### **Validation des Compétences acquises**

Quiz pour évaluer les connaissances acquises

### **Modalités du stage**

Durée : 2H  
Horaires : 10H00-12H00,  
Lieu : Sur site client : **A DEFINIR**  
Cout horaire par participant : 50 € net de taxe.  
Dates : **A DEFINIR**  
Nombre maximal de participants à la formation : 5

### **Responsable de l'action**

Céline WOURM : 07 67 19 58 16

### **Formateur**

Céline WOURM, Formatrice multimédia

### **Suivi de l'action de formation**

Attestation d'assiduité délivrée à l'issue de la formation  
Feuille émargement.

### **Evaluation de l'action**

Travaux rendus par le stagiaire :  
Quiz pour évaluer les connaissances acquises

Évaluation qualitative de la formation par les stagiaires en fin de parcours d'apprentissage (questionnaire à chaud)

### **Passerelles et débouchés possibles**

Cette formation répond à la législation de la loi Alur qui impose à tout professionnel de l'immobilier de suivre une formation immobilière de 14 heures par an dans le but d'obtenir le renouvellement de la carte professionnelle